



Dans le cadre de la 4^e Biennale du dessin de presse

jeudi 24 mars : Journée d'étude « Liberté d'expression et satire visuelle » et remise du 3^e Trophée Presse Citron/BnF
samedi 26 mars : Rencontre avec le monde du dessin de presse : conférences et dédicaces

Journée d'étude jeudi 24 mars 2016
Avec l'Équipe Interdisciplinaire de Recherche sur l'Image Satirique (EIRIS-EA4249 HCTI)

Liberté d'expression et satire visuelle

Depuis les événements dramatiques du 7 janvier 2015, chacun s'interroge fébrilement sur la liberté d'expression, sa signification, ses limites. Comme un leitmotiv puissant relayé par les supports médiatiques, le sujet appelle, en arrière-fond, une réflexion sur la représentation caricaturale des personnes et des idées dans nos pays occidentaux, modernes et laïcs. La journée d'étude se propose de montrer comment les dessinateurs de presse (du XIX^e siècle à nos jours) rusent avec la censure pour exprimer leurs idées (et celles de leur époque) par leur art, en résistant, souvent au péril de leur vie.

matin

9h30 > Accueil et ouverture

Martine Mauvieux (BnF, Estampes et photographie)
Jean-Claude Gardes (Eiris - EA 4249 HCTI, Université de Brest)

Modérateur de la matinée : Jacky Houdré

10h > Tabou, noa et les pouvoirs de l'image satirique

Alain Deligne (Université de Münster)

10h20 > Les caricatures de *Charlie Hebdo* devant la justice

Agnès Granchet (Université Paris 2)

10h40-11h > Débat

11h10 > L'art de la juste exagération

Jean Mulatier (*Pilote, les Grandes Gueules, Ces Animaux qui nous gouvernent*), présentation par Martine Mauvieux

11h30 > *Free-Born Englishmen?* Caricature et suspension de l'*Habeas Corpus* au Royaume-Uni (1793-1841)

Brigitte Friant-Kessler (MCF à l'Université de Valenciennes)

11h50 > L'instant fragile suspendu au-dessus du vide

Boll (*Les Echos, Livre-Hebdo, Le Point*), présentation par Aline Dell'Orto Carvalho

12h10-12h30 > Débat

Retrouver le programme et les informations sur bnf.fr



après-midi

Modérateur de l'après-midi : Alban Poirier

14h > Dessin de presse : c'était mieux avant

Denis Pessin (*Le Monde, Slate*), présentation par Martine Mauvieux

14h20 > La censure du dessin satirique de presse en Allemagne depuis les guerres de libération (1813-15) jusqu'à la Grande Guerre

Ursula Koch (Université München)

14h40 > Le thermomètre ne donne que la température

Alain Goutal (co-fondateur de Quai des Bulles), présentation par Jean-Claude Gardes

15h-15h20 > Débat

15h30 > Caricaturer Poutine et jouer le jeu du pouvoir ?

Natalia Leclerc (Université de Brest)

15h50 > Jihad et dialogue

Jean-Pierre Cagnat (*Le Monde*), présentation par Martine Mauvieux

16h10 > Humour et liberté d'expression : un mariage impossible ?

Patrick Charaudeau (Chercheur au CNRS-Laboratoire de communication politique)

16h30 > Débat

Liberté d'expression et satire visuelle
Petit auditorium - hall Est
Quai François-Mauriac - Paris 13^e

jeudi 24 mars 2016
9h30 - 17h30
entrée libre

Tabou, noa et les pouvoirs de l'image satirique

Alain Deligne (Professeur à l'Université de Münster)

Notre communication porte sur la constellation tabou/intolérance/liberté de pensée/dessins de presse. D'un caricaturiste qui va loin dans sa charge, on dit qu'il ne connaît pas de tabous : il désacraliserait. Le transfert du terme « tabou » de son lieu d'origine vers d'autres pays ainsi que le passage d'une discipline qui l'a thématiqué en premier (l'ethnographie), à d'autres (la psychanalyse ou la science politique), nous éclaireront sur le déplacement de sens qu'a subi le terme dans nos sociétés occidentales. L'autre aspect concomitant est le suivant : en tant qu'il moque nos comportements, le rire les juge. Or, ce jugement peut faire à son tour l'objet d'un jugement critique. Si ce jugement sur le jugement est suivi d'effets, il est alors le fait de censeurs. Or, l'usage de la censure (comme de l'autocensure) témoigne indirectement du pouvoir spécifique de ces images.

Les caricatures de *Charlie Hebdo* devant la justice

Agnès Granchet (MCF à l'Institut français de Presse)

Les caricatures de *Charlie Hebdo* ont fait l'objet de nombreuses actions en justice pour injure, diffamation ou provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale ou religieuse. L'analyse des décisions judiciaires publiées, en particulier dans l'affaire des « caricatures de Mahomet », montre comment le journal satirique a contribué à l'édification, sous l'influence de la Cour européenne des droits de l'Homme, de la jurisprudence française sur la liberté d'expression par la caricature.

Free-Born Englishmen?

Caricature et suspension de l'*Habeas Corpus* au Royaume-Uni au début du XIX^e siècle

Brigitte Friant-Kessler (MCF à l'Université de Valenciennes)

L'image du Royaume Uni dans le reste de l'Europe n'est traditionnellement pas celle d'une nation en proie aux tensions de la censure et de la répression étatique. C'est toutefois oublier qu'au tournant du XIX^e siècle, entre autres, plusieurs Premiers Ministres ont acté la suspension de l'*Habeas Corpus*. Ma communication s'appuiera non seulement sur un corpus de caricatures, parues sur une période qui encadre le massacre de Peterloo, en amont et en aval de 1819, mais mettra en lumière les mécanismes de répression afin d'appréhender les modes de résistance à l'œuvre à travers ces caricatures. On songe aussi à la constitution de réseaux telle que la collaboration étroite entre le radical William Hone et un jeune George Cruikshank, auteur de la figure emblématique bâillonnée dont le titre ironique « A Free Born Englishman » et la violence de la représentation graphique sont à la fois un révélateur et une arme de contestation.

Caricaturer Vladimir Poutine et jouer le jeu du pouvoir ?

Natalia Leclerc (MCF à l'Université de Bretagne Occidentale)

Caricaturer Vladimir Poutine est un geste qui se heurte à plusieurs difficultés, et notamment à la restriction des libertés fondamentales en Russie, en particulier de la liberté d'expression et de la presse, ou encore à l'héritage de l'époque soviétique, connu pour ses satires verbales (par le biais des « anecdotes », blagues russes), mais aussi pour le respect de l'image du chef. En outre, la mise en scène de lui-même par Poutine impose une imagerie qui entrave les possibilités de le caricaturer. On s'interrogera donc sur l'effet pervers des caricatures de Poutine qui pourraient être vidées de leur contenu satirique pour participer de la construction de l'image de chef charismatique.

La censure du dessin satirique de presse en Allemagne depuis les guerres de libération (1813-15) jusqu'à la Grande Guerre

Ursula E. Koch (Professeur émérite à l'Université de Munich)

Sous le Saint Empire, dissous par Napoléon I^{er} en 1806, la presse avait été bâillonnée. Ce n'est qu'après la Bataille de Leipzig (1813) et suite aux guerres de libération que l'on voit circuler librement (à une seule exception près), quelque 400 caricatures anti-napoléoniennes dont la plus célèbre, une « tête de mort » d'après Arcimboldo. Alors que pendant le « Vormärz », l'histoire de l'image satirique politique allemande se confond de nouveau avec l'histoire de la censure, on assiste, pendant « l'année folle » (1848), à une extraordinaire floraison de tracts et de feuilles satiriques illustrées. Après la contre-révolution (1849), la liberté d'expression est de nouveau restreinte. Enfin, en 1874, dans l'Allemagne unifiée, la promulgation d'une loi impériale sur la presse relativement libérale sera suivie de l'âge d'or de journaux satiriques illustrés de tout genre.

« Humour et liberté d'expression. Un mariage impossible ? »

Patrick Charaudeau (Chercheur au CNRS-Laboratoire de communication politique)

En ces temps de drames douloureux, de commémorations et de commentaires tous azimuts, il est bon d'essayer de clarifier les choses. L'humour peut-il s'exprimer librement, sans limites, même quand il prend pour cible des personnes ou des idées représentant des religions, des ethnies ou des groupes communautaires ? Peut-il le faire sans tenir compte des effets qu'il produit sur ces personnes et ces communautés, et quoi qu'il arrive ? Autrement dit peut-on rire de tout avec tout le monde ? C'est une question qui appelle une double réponse : juridique au regard du droit ; morale au regard des valeurs humaines. Cette conférence se propose d'examiner cette question de l'humour en relation avec la liberté d'expression de ce double point de vue : d'une part, en interrogeant la façon dont la jurisprudence française condamne ou relâche des humoristes et des caricaturistes, selon le critère d'"intention de nuire" ; d'autre part, en montrant comment fonctionne l'acte humoristique, et en quoi il est par définition un "acte transgressif".